

Les Financements

08/10/2020

Suivant le statut du stagiaire, la formation peut être prise en charge de la façon suivante :

Statut du stagiaire	Possibilité de prise en charge de la formation par :
<i>Pour les salariés</i>	OPCO de rattachement ou auprès de leur CPIR (anciennement FONGECIF) dans le cadre d'un CPF-PTP (Projet de transition professionnel) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705
<i>Pour les travailleurs indépendants</i>	Fonds d'Assurance Formation (FAF) de rattachement (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31148).
<i>Pour les artistes-auteur</i>	L'AFDAS, opérateur de compétences et fond de formation des artistes-auteurs.
<i>Pour les demandeurs d'emploi</i>	Possibilité de prise en charge de la formation par : <ul style="list-style-type: none">- l'Aide individuelle à la formation (AIF) géré par Pôle emploi.

Important : Notez que depuis juin 2020, l'atelier Lo et la Terre est un organisme de formation « datadocké » ce qui signifie qu'il répond à des exigences qualité spécifiques et qu'il est déjà référencé auprès d'une liste de financeurs(OPCO) que vous pouvez consulter ici : <https://www.data-dock.fr/?q=node/155>).